

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du huit décembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Francis WETTA, M. Gilles BERRÉE, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT, Mme Florence CORMERAIS

**Absentes ayant donné pouvoir** :

|                   |                     |                            |
|-------------------|---------------------|----------------------------|
| Mme Léa BESSIN    | donne procuration à | Mme Marie-Paule GAILLOCHET |
| Mme Maryse PIVAUT | donne procuration à | M. Thierry BOUTIN          |

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **08. Election des représentants de la commune aux conseils d'école**

---

***Monsieur le Maire rapporte :***

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 septembre 2020, a, par délibération :

- ELU, après vote effectué dans les conditions légales et réglementaires :
  - M. Yann GUILLON pour l'école primaire du Bois Raguenet et le groupe scolaire de la Ferrière

- Mme Linda PAYET pour le groupe scolaire de la Salentine
- Mme Valérie DREYFUS pour le groupe scolaire de Pont Marchand et le groupe scolaire du Bois Saint-Louis
- M. Ronan GILLES pour le groupes scolaire d'Emile Gibier et le groupe scolaire du Vieux Chêne

Madame Valérie DREYFUS ayant été remplacée au sein de la commission enfance jeunesse par Sandrine BRUN, il convient de la remplacer au sein du groupe scolaire de Pont Marchand et le groupe scolaire du Bois Saint-Louis.

### **DECISION**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

– **ELIT :**

- M. Yann GUILLON pour l'école primaire du Bois Raguenet et le groupe scolaire de la Ferrière
- Mme Linda PAYET pour le groupe scolaire de la Salentine
- Mme Sandrine BRUN pour le groupe scolaire de Pont Marchand et le groupe scolaire du Bois Saint-Louis
- M. Ronan GILLES pour le groupes scolaire d'Emile Gibier et le groupe scolaire du Vieux Chêne

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 16 DEC. 2020  
Et par publication le : 16 DEC. 2020

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 15 décembre 2020  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



**Jean-François MAISONNEUVE**